
Conseil consultatif de la lecture et du livre

Rapport d'activités
2015-2016

Conseil consultatif de la lecture et du livre

**Rapport d'activités
2015-2016**

La présente publication a été préparée et éditée par
le ministère de la Culture et des Communications

Recherche et rédaction
Geneviève Baril

Coordination du projet d'édition
Les Publications du Québec

ISSN (imprimé) : 0843-591X
ISSN (PDF) : 1925-8720

ISBN (imprimé) : 978-2-550-76065-8
ISBN (PDF) : 978-2-550-76066-5

Dépôt légal : 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec, 2016

Montréal, le 20 mai 2016

Monsieur Luc Fortin

Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française
Ministre responsable de la région de l'Estrie
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 13 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre.

Ce document fait état des principales activités du Conseil au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du Conseil consultatif
de la lecture et du livre,

Hervé Foulon

Table des matières

Mandat	7
<hr/>	
Composition du Conseil	7
<hr/>	
Activités du Conseil en 2015-2016	9
<hr/>	
Enjeux traités	9
Présentations.....	10
Application de la Loi	11
<hr/>	
Demandes d'agrément	11
Agréments d'éditeur	11
Agréments de librairie	13
Suspensions d'agrément.....	19
Annulations d'agrément.....	20

Mandat

Le Conseil consultatif de la lecture et du livre a été créé en vertu de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (ci-après appelée la Loi), sanctionnée le 21 décembre 1979 et entrée en vigueur le 1^{er} juin 1981.

Le mandat du Conseil consiste à donner son avis et à soumettre des recommandations au ou à la ministre, à la suite d'une demande ministérielle ou de sa propre initiative, sur toute question relative à la lecture, au livre ainsi qu'à l'application de la Loi et des règlements. L'avis du Conseil est nécessaire avant toute décision portant sur la délivrance, la suspension ou l'annulation de l'agrément d'un éditeur, d'un libraire ou d'un distributeur. Le ou la ministre en titre sollicite également l'avis du Conseil concernant tout projet de règlement que le gouvernement entend édicter en vertu de la Loi et dépose cet avis à l'Assemblée nationale dans le délai prescrit.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes ou de groupes de personnes et il peut également effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Composition du Conseil

Le Conseil peut accueillir au plus seize membres qui sont appelés à siéger pendant une période maximale de trois ans. Douze de ces membres, dont le président, ont le droit de vote. Les douze membres votants sont nommés par le ou la ministre de la Culture et des Communications à la suite d'une consultation auprès des principaux groupes, associations et organismes représentatifs des milieux des auteurs, des consommateurs et des entreprises dans le domaine du livre. Les quatre autres membres sont des fonctionnaires désignés respectivement par le ou la ministre de la Culture et des Communications, le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ou la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, ainsi que le ou la ministre responsable de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec.

En 2015-2016, le Conseil comptait dix membres votants et quatre fonctionnaires désignés.

En 2015-2016, le Conseil était formé des membres suivants :

Président

M. Hervé Foulon

Président
Éditions Hurtubise
Éditions XYZ
MD (Éditions Marcel Didier)
Éditions Multimondes
Distribution HMH
Librairie du Québec
Bibliothèque québécoise

Membres votants nommés par
le ou la ministre de la Culture
et des Communications

M. Ivan Bernier

Professeur associé
Faculté de droit
Université Laval

M^{me} Sylvie Desrosiers

Auteure

M^{me} Louise Guillemette-Labory

Directrice des bibliothèques
(jusqu'au 26 juin 2015)
Service de la culture
Ville de Montréal

M. Yves Guillet

Président-directeur général
Librairie Le Fureteur

M. Clément Laberge

Vice-président principal
(jusqu'au 31 décembre 2015)
De Marque

M. Marc Ménard

Professeur
École des médias
Université du Québec à Montréal

M^{me} Brigitte Moreau

Bibliothécaire
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

M^{me} Gilda Routy

Responsable du développement
Gallimard

M^{me} Nicole Saint-Jean

Présidente
Guy Saint-Jean Éditeur

Représentants gouvernementaux
n'ayant pas le droit de vote

M^{me} Sylvie Ferland

Directrice
Publications du Québec
Centre de services partagés du Québec

M^{me} Lise Gagnon

(M. Pierre-Luc Pouliot, par intérim à
compter d'octobre 2015)

Directrice
Direction des ressources didactiques
Ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

M. Jean-François Noël

Directeur
Direction de la planification et des politiques
Ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

M^{me} Sophie Magnan

Directrice
Direction du livre, de l'audiovisuel
et de la recherche
Ministère de la Culture
et des Communications

Secrétaire

M^{me} Geneviève Baril

Coordonnatrice du secteur du livre
et des bibliothèques
Direction du livre, de l'audiovisuel
et de la recherche
Ministère de la Culture
et des Communications

Activités du Conseil en 2015-2016

En 2015-2016, le Conseil a tenu sept réunions en visioconférence.

Enjeux traités

S'adressant à la ministre, le Conseil a salué l'augmentation du budget alloué à la culture ainsi que le rétablissement au taux initial du crédit d'impôt à l'édition de livres dans le budget du Québec 2015-2016, de même que le maintien de la détaxation du livre imprimé. Il a aussi souligné la réussite que constitue le Plan d'action sur le livre, qui a reçu l'appui de l'ensemble du milieu et qui témoigne de l'importance accordée par le gouvernement au livre et à la lecture.

Une des mesures de ce plan portant sur l'opportunité d'effectuer des modifications législatives et réglementaires, le Conseil a notamment rencontré M. Denis Vaugeois, mandaté par la ministre Hélène David pour traiter de cette question, afin d'échanger avec lui sur cette perspective.

La question de l'encadrement législatif du livre numérique a continué d'alimenter les échanges au sein du Conseil, lequel a pris acte de l'évolution de ce marché après quelques années de déploiement commercial.

À plusieurs reprises, le Conseil a tenu à rappeler que le livre et la lecture doivent être une priorité pour le gouvernement et pour la société, et qu'il continue lui-même à explorer les meilleures façons d'intervenir pour favoriser la lecture, la littérature et le développement du lectorat.

Par ailleurs, le remplacement diligent des postes vacants au sein du Conseil préoccupe les membres, puisque certains d'entre eux ont quitté le Conseil ou annoncé qu'ils le quitteraient, notamment en raison de l'échéance de leur mandat le 31 mars 2016. La pleine représentativité du Conseil est jugée essentielle pour assurer sa crédibilité et témoigner de son importance.

Finalement, le Conseil a porté son attention sur certaines questions d'application de la Loi et de ses règlements, dont la prise en compte des livres usagés dans les titres requis par les librairies agréées. Il a également discuté de l'achat d'Archambault par Renaud-Bray, de l'organisation du travail au sein du Conseil, de l'accès aux rapports commandés par le ou la ministre et d'une éventuelle participation aux consultations menées dans le contexte du renouvellement de la Politique culturelle du Québec.

Présentations

En 2015-2016, le Conseil a souhaité approfondir certains sujets à l'occasion des présentations suivantes :

- Survol de quelques enjeux contemporains du livre numérique, par Clément Laberge.

Cette présentation a mis en lumière différents modèles de commercialisation numérique du livre qui se distinguent des canaux de vente traditionnels et qui contribuent au développement d'une industrie alternative et d'un nouveau lectorat. Davantage de données permettraient de mieux évaluer l'importance de cette industrie parallèle qui n'est pas encadrée par la Loi et qui, par conséquent, n'est pas admissible à l'agrément.

- La valorisation de la lecture, par Louise Guillemette-Labory

Cette présentation a permis d'examiner comment se porte la lecture et comment la valoriser, en traitant des questions de littératie, de réussite et de bibliothécaires, de vente et de prêt de livres ainsi que de promotion de la lecture. De l'avis de M^{me} Guillemette-Labory, les résultats de cette analyse témoignent d'un réel déficit de la lecture au Québec et de la nécessité d'établir un plan de valorisation de la lecture.

- La lecture dans les écoles secondaires du Québec, par Brigitte Moreau

Cette présentation a fait état du rôle et de l'importance du bibliothécaire en milieu scolaire, dans un contexte où les budgets ne permettent pas d'y couvrir les besoins professionnels. Il a aussi été question des enjeux entourant le développement de collections et la sélection de livres pour les apprentissages en classe.

- Les statistiques sur le livre, par Benoit Allaire et Dominique Jutras de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec

Cette présentation a offert un panorama des données sur le livre disponibles à l'Observatoire de la culture et des communications du Québec. Elle a permis aux membres du Conseil d'obtenir certaines précisions sur la production et la diffusion des statistiques sur le livre.

Application de la Loi

Demandes d'agrément

En 2015-2016, huit éditeurs et quarante libraires ont fait l'objet d'une recommandation du Conseil pour l'attribution, la modification ou le renouvellement d'un agrément. Au 31 mars 2016, tous ces agréments avaient été délivrés par le ou la ministre en fonction durant cette année.

Seuls les titulaires d'un agrément délivré par le ou la ministre en vertu de la Loi peuvent se prévaloir du titre d'éditeur agréé, de distributeur agréé ou de libraire agréé et ainsi associer cet agrément à une entreprise ou, dans le cas d'un libraire, à l'établissement pour lequel il a été délivré. Les listes de toutes les entreprises dûment agréées sont publiées sur le site Internet du ministère de la Culture et des Communications. Seules les listes publiées par le Ministère ont un caractère officiel.

Agréments d'éditeur

En 2015-2016, huit agréments d'éditeur ont été recommandés par le Conseil et ils avaient tous été délivrés par le ou la ministre au 31 mars 2016.

Agréments d'éditeur recommandés en 2015-2016	Région administrative
ATELIER 10 5041, avenue de l'Hôtel-de-Ville Montréal (Québec) H2T 2B9 Nouvel agrément	Montréal (06)
ÉDITIONS CARDINAL 5333, avenue Casgrain, bureau 1206 Montréal (Québec) H2T 1X3 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)
COMME DES GÉANTS 6504, avenue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2S 2G8 Nouvel agrément	Montréal (06)

Agréments d'éditeur recommandés en 2015-2016	Région administrative
<p>ÉDITIONS LA PLUME D'OR 4604, avenue Papineau Montréal (Québec) H2H 1V3 Nouvel agrément</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>GROUPE D'ÉDITION LA COURTE ÉCHELLE 4388, rue Saint-Denis, bureau 315 Montréal (Québec) H2J 2L1 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LA BOÎTE À LIVRES ÉDITIONS 2348, chemin Lucerne, bureau 234 Montréal (Québec) H3R 2J8 Nouvel agrément</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>MÉMOIRE D'ENCRIER 1260, rue Bélanger, bureau 201 Montréal (Québec) H2S 1H9 Nouvel agrément</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LES ÉDITIONS ESPOIR EN CANNE 866, rue Ovide-Plante Lévis (Québec) G6K 1N1 Nouvel agrément</p>	<p>Chaudière-Appalaches (12)</p>

La liste complète de tous les éditeurs agréés en vertu de la Loi est accessible à l'adresse suivante : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/EditeursAgreesQc>.

Agréments de librairie

En 2015-2016, 40 agréments de librairie ont été recommandés par le Conseil et ils avaient tous été délivrés par le ou la ministre au 31 mars 2016.

Agréments de librairie recommandés en 2015-2016	Région administrative
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 1120, boulevard Talbot Saguenay (Québec) G7H 7R2 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)
<p>POINT DE SUSPENSION 132, rue Racine Est, C. P. 8125 Saguenay (Québec) G7H 5B5 Nouvel agrément de librairie spécialisée dans la discipline «Art et culture»</p>	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 2450, boulevard Laurier, local M26 Québec (Québec) G1V 2L1 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert Agrément général de langue anglaise délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Capitale-Nationale (03)
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 1580, boulevard Lebourgneuf Québec (Québec) G2K 2M4 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Capitale-Nationale (03)
<p>LIBRAIRIE VAUGEOIS 1300, avenue Maguire Québec (Québec) G1T 1Z3 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Capitale-Nationale (03)

Agréments de librairie recommandés en 2015-2016	Région administrative
<p>LIVRES TROIS CANONS Place Naviles 3400, chemin des Quatre-Bourgeois, local SS2 Québec (Québec) G1W 2L3 Nouvel agrément de librairie générale de langue anglaise</p>	<p>Capitale-Nationale (03)</p>
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 2940, boulevard des Récollets Québec (Québec) G9A 6J2 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Mauricie (04)</p>
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 3270, boulevard de Portland Sherbrooke (Québec) J1L 2A6 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert Agrément général de langue anglaise délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Estrie (05)</p>
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 7500, boulevard des Galeries d'Anjou, local 50 Montréal (Québec) H1M 3M4 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert Agrément général de langue anglaise délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 500, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2C6 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>COOP AHUNTSIC 9155, rue Saint-Hubert, local C-1150 Montréal (Québec) H2M 1Y8 Agrément de librairie générale de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Montréal (06)</p>

Agréments de librairie recommandés en 2015-2016	Région administrative
<p>COOP HEC 3000, chemin de la côte Sainte-Catherine, local RC-111 Montréal (Québec) H3T 2A7 Nouvel agrément de librairie spécialisée dans la discipline «Gestion et administration»</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE BERTRAND 430, rue Saint-Pierre Montréal (Québec) H2Y 2M5 Agrément de librairie générale de langue anglaise délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE BRIC-À-BRAC 2011, rue Aylwin Montréal (Québec) H1W 3C4 Nouvel agrément de librairie spécialisée dans la discipline «Jeunesse»</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE CLIO 269, boulevard Saint-Jean, local 245-N Pointe-Claire (Québec) H9R 3J1 Agrément de librairie générale de langue anglaise délivré à la suite d'un déménagement et d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE DU SQUARE 3453, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L1 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE L'ÉCUME DES JOURS 420, rue Villerey Montréal (Québec) H2R 1H3 Agrément de librairie générale de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Montréal (06)</p>

Agréments de librairie recommandés en 2015-2016	Région administrative
<p>LIBRAIRIE LE PORT DE TÊTE 262, avenue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2T 1P5 Nouvel agrément de librairie générale de langue française</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE 2220, avenue McGill College Montréal (Québec) H3A 3P9 Agrément général de langue anglaise délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 1100, boulevard Maloney Ouest, local S-7 Gatineau (Québec) J8T 6G3 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Outaouais (07)</p>
<p>LIBRAIRIE DU SOLEIL 53, boulevard Saint-Raymond, local 100 Gatineau (Québec) J8Y 1R8 Agrément de librairie générale de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Outaouais (07)</p>
<p>LIBRAIRIE MICHABOU Galeries Aylmer 181, rue Principale Gatineau (Québec) J9H 6A6 Agrément de librairie générale de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Outaouais (07)</p>
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 8585, boulevard Lacroix, local 400 Saint-Georges (Québec) G5Y 5L6 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Chaudière-Appalaches (12)</p>

Agréments de librairie recommandés en 2015-2016	Région administrative
<p>LIBRAIRIE H. FOURNIER 71, côte du Passage Lévis (Québec) G6V 5S8 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Chaudière-Appalaches (12)</p>
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 520, autoroute Chomedey Laval (Québec) H7X 3S9 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Laval (13)</p>
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 1545, boulevard Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K6 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert Agrément général de langue anglaise délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Laval (13)</p>
<p>LIBRAIRIE MARTIN 598, rue Saint-Viateur Joliette (Québec) J6E 3B7 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Lanaudière (14)</p>
<p>LIBRAIRIE MARTIN EXPRESS 1075, boulevard Firestone, local 1060 Joliette (Québec) J6E 6X6 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Lanaudière (14)</p>
<p>LIBRAIRIE CARPE DIEM COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ 814, rue de Saint-Jovite, porte 6 Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8 Nouvel agrément de librairie générale de langue française</p>	<p>Laurentides (15)</p>

Agréments de librairie recommandés en 2015-2016	Région administrative
<p>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY 382, boulevard Labelle Rosemère (Québec) J7A 3R8 Nouvel agrément de librairie générale de langue française</p>	Laurentides (15)
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 584, chemin de Touraine, local 104 Boucherville (Québec) J4B 8S5 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montréal (16)
<p>LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 2151, boulevard La Pinière, local G-30 Brossard (Québec) J4W 2T5 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert Agrément général de langue anglaise délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montréal (16)
<p>LIBRAIRIE BUROPRO CITATION 3300, boulevard Laframboise Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z5 Agrément de librairie générale de langue française délivré à la suite d'un déménagement et d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montréal (16)
<p>LIBRAIRIE LARICO 1255, boulevard Périgny Chambly (Québec) J3L 2Y7 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montréal (16)
<p>LIVRES LAC-BROME/BROME LAKE BOOKS 30-D, chemin Lakeside Lac-Brome (Québec) J0E 1V0 Agrément de librairie générale de langue anglaise délivré à la suite d'un déménagement</p>	Montréal (16)

La liste complète de toutes les librairies agréées en vertu de la Loi est accessible à l'adresse suivante : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/LibrairiesAgregesQc>.

Suspensions d'agrément

L'article 23 de la Loi autorise le ou la ministre à suspendre un agrément si le titulaire contrevient de façon continue et répétée à cette loi ou aux règlements. Une telle démarche de suspension succède, selon la procédure administrative, à l'envoi d'un avis de non-conformité.

De même qu'un préavis de suspension est envoyé au titulaire afin de l'informer qu'un délai de dix jours lui est accordé pour se conformer aux conditions de maintien de l'agrément, un avis est demandé au Conseil, en vertu de l'article 24, avant que le ou la ministre prenne une décision relative à la suspension.

En 2015-2016, le Conseil a recommandé à la ministre de suspendre l'agrément de quatre éditeurs, pour une période de six mois durant laquelle leurs entreprises ne peuvent plus apparaître dans la liste officielle du Ministère et cessent d'être admissibles aux programmes d'aide financière. Ce délai offre néanmoins aux entreprises la possibilité de se conformer aux conditions de maintien de l'agrément et de recouvrer leur agrément.

La ministre alors en fonction a autorisé les quatre suspensions en juin 2015.

Suspensions d'agrément d'éditeur recommandées en 2015-2016	Région administrative
ÉDITIONS NORD-CÔTIÈRES 715, avenue Cartier Sept-Îles (Québec) G4R 2V4	Côte-Nord (09)
HELLO MUSIQUE (LES ÉDITIONS CAFÉ CRÈME) 3925, rue de la Fée-Rouge Sainte-Adèle (Québec) J8B 3G9	Laurentides (15)
ÉDITIONS HUMANITAS – NOUVELLE OPTIQUE 228, rue de la Lande Rosemère (Québec) J4A 4J1	Laurentides (15)
ÉDITIONS JKA 335, rue Saint-Louis Saint-Pie (Québec) J0H 1W3	Montérégie (16)

Annulations d'agrément

L'article 23 de la Loi autorise le ou la ministre à annuler un agrément si le titulaire contrevient de façon continue et répétée à cette loi ou aux règlements. Une telle démarche d'annulation succède, selon la procédure administrative, à une suspension de l'agrément d'une durée de 6 mois.

De même qu'un préavis d'annulation est envoyé au titulaire afin de l'informer qu'un délai de dix jours lui est accordé pour se conformer aux conditions de maintien de l'agrément, un avis est demandé au Conseil, en vertu de l'article 24 de la Loi, avant que le ou la ministre prenne une décision relative à l'annulation.

En 2015-2016, le Conseil a recommandé au ministre d'annuler l'agrément de cinq éditeurs.

Le ministre alors en fonction a autorisé ces annulations en mars 2016.

Annulations d'agrément d'éditeur recommandées en 2015-2016	Région administrative
42° PARALLÈLE 806, rue Cherrier, bureau 100 Montréal (Québec) H2L 1H4	Montréal (06)
ÉDITIONS HOMARD/LOBSTER PRESS 1620, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3H 1C9	Montréal (06)
SODILIS ÉDITEUR-LIBRAIRE 4040, avenue Wilson Montréal (Québec) H4A 2T9	Montréal (06)
PRODUCTIONS JEUX DE MOTS C. P. 48853, CSP Outremont Montréal (Québec) H2V 4V2	Montréal (06)
PUBLICATIONS RAFFIN 29, rue Royal Repentigny (Québec) J5Z 4Z3	Lanaudière (14)

